

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2020

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2020

Date de convocation : 20 janvier 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Lundi 27 janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 14

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à BESSONNET Virginie, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, FRIMIN Denis, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : M. Bertrand GUILLOT.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Orientations budgétaires 2020 – Recensement des besoins

Urbanisme

- Honoraires lotissement fief du val fleuri (sur budget communal)
- Aménagement centre bourg honoraires et travaux séquence 5
- Aménagements sécuritaires des entrées de bourg - honoraires
- Réserve foncière succession COURRAUD

Bâtiments

- Salle de sports : locaux de rangement travaux et honoraires + accessibilité sanitaires + assises bois gradins + VMC et peinture vestiaires + matériels divers
- Eglise : poursuite ravalement façade
- Salle du Villebon : nettoyage extérieur et peinture
- Fief Angibaud : aménagement intérieur et fourrière animale
- Ecole : aménagements intérieurs sanitaires maternelles + éclairage extérieur + matériel divers
- Restaurant scolaire : changement de hotte + peinture intérieure + mobilier de la salle
- Mairie et Médiathèque : dispositif sécurisation accueil

Environnement

- Fin des murets anti-intrusion Primevères

Voirie

- Marché à bons de commande de voirie
- Programme de trottoirs
- Entretien avaloirs
- Programme de marquage au sol

Matériel / Mobilier

- Petits matériels services techniques
- Balayeuse salle de sports
- Matériel informatique Mairie et Restaurant scolaire
- Tondeuses terrains de foot.

Vente matériel communal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2013 un enrouleur avait été acquis auprès de l'entreprise TPI pour l'arrosage du stade de la Marne. Considérant qu'en 2019, des travaux d'arrosage automatique ont été réalisés au stade d'honneur, l'enrouleur n'a plus d'utilité pour la commune. Aussi, il est proposé de le vendre à l'EURL la Munie qui souhaite l'acquérir au prix de 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Vend à l'EARL la Munie un enrouleur servant à l'arrosage au prix de 500€
- Charge Monsieur le Maire de poursuivre ce dossier
- Indique que la somme perçue sera imputée en section de fonctionnement du budget général 2020.

Tarif pour vacation funéraire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est chargé de la surveillance de certaines opérations funéraires. Par délégation, cette surveillance peut être effectuée par les agents de la police municipale. Dans le cas où un agent de police municipale procède à cette opération, celle-ci s'effectue obligatoirement moyennant la perception d'une vacation funéraire, versée par la famille. Le montant de cette vacation, fixée par le conseil municipal, doit s'établir entre 20 et 25€. Les vacations sont directement versées au policier municipal.

Les opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation sont les suivantes :

- La fermeture du cercueil et la pose de scellés en cas de transport du corps hors de la commune du décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent
- La fermeture du cercueil et la pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il est proposé d'adopter le même tarif que la commune de Bouin, à savoir 20€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Fixe le montant des vacations funéraires à 20 €, à compter du 1^{er} février 2020
- Charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

Tarif pour utilisation fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux sont envisagés en 2020 sur le site communal du Fief Angibaud afin d'y réaliser une fourrière animale.

En effet, il est nécessaire de disposer d'un lieu d'accueil pour les animaux trouvés en divagation sur la voie publique, le temps de rechercher leur propriétaire.

Considérant la mutualisation du service de police municipale depuis le 1^{er} octobre dernier, le tarif de capture d'animaux et de nuitée de fourrière pourrait être aligné sur le tarif de la commune de Bouin, à savoir :

- Animaux / capture : 40€
- Animaux / par nuit : 40€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tarifs mentionnés ci-dessus, avec application à compter du 1^{er} février 2020.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Travaux de maintenance éclairage public 2020 – convention avec le SyDEV

Dans le cadre du transfert de compétence avec le SyDEV, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le montant de la contribution au titre de l'année 2020 pour les travaux de maintenance de l'éclairage public.

Les tarifs tiennent compte de l'actualisation de 4,1% selon les prix du marché et du parc de points lumineux des ouvrages terminés au 30 Novembre soit 526 points lumineux.

Le montant de la contribution s'élève à 6.395,20€.

Après délibération, le conseil municipal valide cette offre et autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme auprès du SyDEV.

Radars pédagogiques – convention de remplacement avec le SyDEV

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant le remplacement des deux radars pédagogiques se situant rue du Villebon et rue Bonne Brise.

Le montant des travaux est de 7.032 € HT. Le SyDEV prenant à sa charge 50% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 3.516 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2020, opération 75.

Entretien des espaces verts – convention 2020 avec ESNOV

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention pour l'entretien des espaces communaux pour l'année 2020 avec l'association ESNOV qui est un organisme de réinsertion professionnelle de Challans.

- L'entretien des espaces verts est localisé sur les lotissements suivants :
 - Le Sableau (1)
 - Le Prieuré (2)
 - Le Bois Cathus (3)
 - Les Vignes Gâtes (4)
 - Clos de Fontordine (5)
 - Coteaux de Beauregard (6)
 - Plein Soleil (7)
 - Le Priaureau (8)
 - Les Alouettes (9)
 - La Gare (11)
 - Les Aigrettes (10)
 - Le Manoir (13)
 - Allée des hirondelles (12)

- La nature des travaux porte sur
 - La tonte des espaces verts dans les différents lotissements (de mars à novembre soit entre 8 et 9 passages)
 - Le débroussaillage des bassins d'orage (lotissements 8, 9, 10 et 11)
 - Le débroussaillage des fossés (lotissements 5 et 6)
 - Le désherbage des allées piétonnes (lotissements 3, 5, 8)
 - L'évacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer

- Parc de la Salamandre
 - Entretien des massifs, débroussaillage
 - Evacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer
 - Intervention de 6 jours (avril, juin et septembre)

- Cimetière
 - Entretien du cimetière à la demande des services techniques
 - Evacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer
 - Intervention de 2 jours (09 avril et 29 octobre)

- Binage des voiries
 - Binage des trottoirs
 - Evacuation vers la déchetterie de Beauvoir sur Mer
 - Intervention de 6 jours (avril, juin et septembre)

- Entretien divers
 - Taille de divers massifs, de haies
 - Ramassage de feuilles au camping municipal
 - Intervention de 3 jours (1 jour en avril et 2 jours en décembre)

↳ Le coût journalier d'intervention d'une équipe avec un encadrant technique est de 600€ : 37 jours x 600€ soit 22 200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Donne son accord à l'établissement de la convention avec ESNOV selon le détail de prestations sus indiquées
- Accepte le montant de la dépense arrêtée à la somme de **22.200 €** pour l'année 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Inventaire des travaux de voirie 2020

Les membres de la commission voirie se réuniront prochainement afin de statuer sur les travaux de voirie 2020 comprenant l'entretien des routes, le programme de trottoirs et d'effacement de réseaux.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°37/2019	PLANET Philippe à CORBREJAUD Marie-Elisabeth, 20 rue de Villebon
N°38/2019	BAUD Jérôme et Aurélie à RABALLAND Gabriel, 2 rue du Priaureau
N°40/2019	SARL Eric Nauleau à DESFOUGERES Marie-Jeanne, Chemin du Roullard
N°42/2019	SCI le Fief de Beauregard à SCI Martin-Vincent Frères, les Braises
N°43/2019	JOUNIAUX Allan à JURAVLEFF Geoffrey, 38 bis rue de Bordevert
N°44/2019	POTEREAU Dominique à NGO THANH-LINH Lise, 6 rue du Coteau
N°45/2019	SCI GB IMMOBILIER à Association syndicale libre du lotissement les Tulipes, 15 rue des Tulipes
N°46/2019	CADOU Benoît à DOUSSET Alain, 12 rue du Manoir
N°2/2020	Consorts COURRAUD à POTIER Jonathan, 57-59 rue du Villebon

Locaux de sécurisation salle de sports – avenant aux travaux lot 7

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de sécurisation de la salle de sports, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise LAIDIN, titulaire du lot 7, fait état d'une plus-value de 1.606,25€ HT faisant porter le montant total du marché à 7.756,44€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Médiathèque – validation des prestataires pour le marché de livres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de livres de la médiathèque arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée entre décembre 2019 et janvier 2020. Il s'agit d'un marché de fournitures à bons de commande d'une durée de 10,5 mois reconductible une fois pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il indique que toutes ces acquisitions seront supportées par le budget général en section de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir
 - o LOT 1 livres adultes
 - Montant minimum annuel de 2550€ HT et un montant maximum annuel de 19700€ HT, l'offre de la **société Despret** 14 rue Carnot à Challans (85)
 - o LOT 2 livres jeunesse
 - Montant minimum annuel de 1700€ HT et un montant maximum annuel de 13000€ HT, l'offre de la société **Au Chat Lent** 2 bis rue de la redoute à Challans (85)
 - o LOT 3 Dvd pour tous publics, fiction et documentaires
 - Montant minimum annuel de 1500€ HT et un montant maximum annuel de 2500€ HT, l'offre de la société **RDM** 125/127 Boulevard Gambetta à Sannois (95)
 - o LOT 4 CD audio documents sonores pour tous publics
 - Montant minimum annuel de 750€ HT et un montant maximum annuel de 1500€ HT, l'offre de la société **CVS** 6/8 Rue Gaston Lauriau à Montreuil (93)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire
- Précise que ce marché prend effet au 17 février 2020 avec une durée de 10,5 mois reconductible une fois pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021
- Dit que les crédits ont été inscrits en section de fonctionnement du Budget Primitif 2020

Questions diverses :

Elections municipales 2020 : Monsieur le Maire propose aux conseillers de s'inscrire aux permanences de tenue des bureaux de vote selon les créneaux habituels.

Téléthon 2019 : La recette du téléthon 2019 s'élève à 2.651,77€. Un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2018.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : lundi 24 février 2020 à 20h.
- CCAS le mardi 03 mars 2020 à 19h.

Le Maire,

